

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-33

MARCHES N° 244-07 POUR L'IMPRESSION DE DIVERS DOCUMENTS POUR LE BICENTENAIRE DE TARN-ET-GARONNE AVENANT N°1

Le marché a été conclu pour l'impression de divers documents de communication relatifs aux commémorations du bicentenaire du Tarn et Garonne.

A l'issu d'une procédure adaptée en vertu de l'article 28 du code des marchés publics, le marché a été notifié en date du 16 août 2007 à l'Imprimerie Delort pour un montant de 54 863,00€HT (65 616,15 €TTC).

Au nombre des prestations déjà prévues, il s'est avéré nécessaire d'ajouter l'impression de marque-pages supplémentaires en 1 500 exemplaires.

Le titulaire du marché a chiffré cette prestation à 6 038,00 € HT avec un supplément vernis UV total de 1 515,00 € HT, soit une augmentation du marché de 7 553,00 €HT.

Le montant initial du marché est augmenté comme suit :

Montant initial du marché HT	54 863,00
Montant de l'avenant HT	7 553,00
Nouveau montant du marché HT	62 416,00
TVA à 19,6%	12 233,54
Montant TTC	74 649,54

Cette augmentation représente 13,77% du montant du marché initial.

La commission d'appel d'offres en séance du 19 mai 2008 a accepté cet avenant.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, au nom du Conseil Général l'avenant n°1 au marché n°244-07 relatif à l'impression de divers documents de communication pour le bicentenaire du département, conclu avec l'imprimerie Delort.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 juin 2008

CP 08/06-33

**MARCHES N° 244-07 POUR L'IMPRESSION DE DIVERS
DOCUMENTS POUR LE BICENTENAIRE DE TARN ET GARONNE
AVENANT N°1**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu le marché n°244-07 du 16 août 2007 passé avec l'imprimerie Delort, pour l'impression de divers documents pour le bicentenaire du département de Tarn-et-Garonne,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 mai 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n°1 au marché susvisé ayant pour objet l'impression de marque-pages supplémentaires en 1500 exemplaires, augmentant le marché initial de 7 553 €HT, le portant ainsi à 62 416 €HT soit 74 649,54 €TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, au nom du département ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,